

Mesdames et Messieurs les adhérents actifs

Les mesures de confinement mises en place par le gouvernement ne nous permettent plus d'ouvrir les permanences du C.O.S.

Les avantages des adhérents doivent toutefois être maintenus.

Pour les adhérents actifs qui n'auraient pas encore pris leur chéquier vacances, il leur est possible de l'obtenir dans les conditions suivantes

**Nous fournir**

Copie de votre bulletin de salaire le plus récent  
laissant apparaître la première ligne du salaire brut.

Copie de votre carte de C.O.S.

Un chèque du montant de votre participation

80,00 € si salaire brut inférieur à 2200,00 €

95,00 € si salaire brut supérieur à 2200,00 €

**Tous ces documents sont à déposer dans la boîte aux lettres  
située sur le palier du 2ème étage du Palais de Fervaques**

Espérant avoir répondu à vos attentes  
Recevez mes cordiales salutations.

**Les chèquiers vous seront remis dans vos services respectifs**

Le Président  
Patrick GRIS

